

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 397

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plan financier: la relativité des chiffres

Le plan financier fédéral prévoit le retour à l'équilibre du budget dans deux ans. Il propose à cet effet des mesures de style « raclures », mais aussi des mesures de portée politique dans certains cas, notamment en ce qui concerne l'assurance-maladie et les transports.

L'ensemble des modifications légales est présenté comme un paquet (encore); de surcroît, Berne veut créer l'ambiance du tout ou rien, affirmant que ceux qui contestent tel ou tel point sont mus par des réflexes égoïstes, que le peuple attend un beau geste et non des criailleries.

Evidemment, comme tout serait plus simple si les modifications légales se traitaient par blocs de plusieurs dizaines, le Parlement n'étant plus destiné à faire son travail ordinaire et à examiner le détail, mais se livrant à des démonstrations psycho-politiques: applaudissements, hommages à la raison d'Etat, etc.

Pour permettre au débat de s'instaurer, quelques remarques qui relativisent le tout ou rien:

— Il est proposé de faire participer les Cantons et les Communes au déficit des cars PTT de transports. Ce transfert de charges représente quinze à vingt millions, qui frappera des régions pauvres. Or les PTT annoncent pour 1976 un bénéfice qui est un multiple de l'économie exigée par le Conseil fédéral!

— Alors que la précision budgétaire repose inévitablement sur de nombreux paramètres et que la croissance économique se répercute immédiatement sur les recettes fédérales, notamment par imposition indirecte et les droits de douane, qu'est-ce qu'un ou dix millions, dans le cadre de ces prévisions incertaines?

— Le Conseil fédéral a décidé de reporter de mars à juin la votation sur le paquet financier. Il avait à cela d'excellentes raisons psychologiques: préparer l'opinion, affiner le plan financier. Mais ce simple report représente, parce qu'il retarde de quatre mois la mise en vigueur de la

TVA, une perte de recettes de 840 millions. Soit l'équivalent du transfert des charges des PTT sur les Cantons pendant quarante ans!

— L'estimation des recettes apportées par un impôt nouveau comporte une marge d'appréciation considérable. Il y a là, comme l'écrit le Conseil fédéral lui-même, « une grande inconnue, car on ne dispose à cet égard d'aucune expérience, ni d'aucune donnée quant aux flux de livraisons entre les différents secteurs de la production ».

— Le Parlement a dû tenir compte de la résistance de l'hôtellerie à accepter la TVA. Il lui a consenti un taux de faveur. Il en résulte un manque à gagner de l'ordre de cinq cents millions, ce qui est un beau succès pour un groupe de pression, ni les vignerons, ni les coiffeurs n'ayant eu droit à de tels égards.

Devant la relativité des prévisions, devant le fait que, pour des raisons politiques et psychologiques, un manque à gagner de 1300 millions a été finalement accepté, on ne voit pas pourquoi le Parlement devrait ne pas discuter du détail.

Soulignons enfin que les mesures fédérales sont destinées à durer. Le Conseil fédéral l'explique: « C'est sciemment que nous avons renoncé au droit de nécessité et à la procédure d'urgence, car la restructuration doit avoir un caractère durable et il convient de la réaliser par la voie de la procédure ordinaire ».

Raison de plus pour que le Parlement fasse son travail selon la manière ordinaire.

Et s'il le fait, il découvrira que la nouvelle politique des transports est inacceptable.

DANS CE NUMÉRO : P. 2 : Télévision alémanique : Ce soir au restaurant — Dans les kiosques; p. 3 : Politiser la violence n'est pas une solution; p. 4 : L'usine de Covalon à Orbe : six ans de visites d'inspection; p. 5 : Glivaudan-Seveso : des travailleurs piégés; p. 6 : Point de vue : Centralisme et liberté; p. 7 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — Genève : Faut-il faire payer les riches ?; p. 8 : Statistiques fédérales : la bonne fortune d'un mensonge.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 397 3 mars 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Pierre Moor

397

Domaine public